

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, 17 novembre 2015

### **L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire autorise le redémarrage de Doel 3 et Tihange 2 en toute sûreté**

Ce 17 novembre, l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) a autorisé le redémarrage en toute sûreté des centrales nucléaires de Doel 3 et Tihange 2. Electrabel prend acte de cette décision.

Pour rappel, Electrabel avait pris l'initiative d'arrêter les deux centrales le 26 mars 2014 lors de la réalisation du programme de suivi des cuves. L'arrêt d'une centrale par mesure de précaution est un principe général de sûreté nucléaire. En cas de questionnement, une centrale nucléaire est mise à l'arrêt jusqu'à ce que la situation soit totalement clarifiée.

Electrabel a remis le 17 juillet dernier, après presque un an et demi d'analyse, la première version de ses dossiers de justification (« *Safety Cases* ») à l'AFCN. Les versions finalisées ont été remises le 28 octobre 2015. Ces dossiers contiennent les conclusions motivées de l'équipe multidisciplinaire composée de nombreux experts internes et d'experts externes nationaux et internationaux.

Sur bases des inspections, de dizaines de milliers d'heures de travail et de plus de 1500 tests sur matériaux, les conclusions sont les suivantes :

- Les indications décelées dans les cuves des réacteurs sont des « défauts dus à l'hydrogène » qui se sont formés lors de la phase de forgeage des cuves. Elles sont donc présentes depuis la construction de la centrale.
- Les défauts dus à l'hydrogène sont quasi laminaires, c'est-à-dire qu'ils sont orientés parallèlement à la paroi interne de la cuve. Ils sont donc peu soumis aux contraintes mécaniques présentes dans la cuve du réacteur et n'impactent dès lors pas son intégrité structurelle.
- La qualification de la méthode d'inspection par ultrason a démontré que la méthode est apte à détecter, à positionner et à dimensionner chacun des défauts dus à l'hydrogène.
- La nouvelle inspection réalisée en 2014 a permis de répertorier tous les défauts dus à l'hydrogène. Cette inspection permet de confirmer que les défauts sont stables et qu'ils ne sont donc pas évolutifs. Les analyses avec des seuils plus sensibles ont permis de répertorier un plus grand nombre de petites indications. Par mesure de conservatisme, plusieurs petits défauts ont alors été regroupés et considérés comme étant une seule



indication plus grande.

- Les défauts dus à l'hydrogène présents dans le matériau irradié n'impactent pas l'évolution de la ténacité de l'acier qui les entoure.
- L'intégrité structurelle de la cuve est garantie en toutes circonstances, en fonctionnement normal ou en cas d'accident.

Des hypothèses très conservatives ont été retenues dans les calculs et analyses. Electrabel peut dès lors conclure que l'intégrité structurelle des cuves de Doel 3 et Tihange 2 est assurée avec des marges de sécurité importantes. Electrabel estime sur cette base que les réacteurs de Doel 3 et Tihange 2 peuvent être redémarrés en toute sûreté.

Suite à la décision de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire, Electrabel lancera directement les opérations de redémarrage des deux unités. Ces opérations prendront environ quatre semaines et seront suivies de près par les autorités de contrôle.

Les cuves de Doel 3 et Tihange 2 seront soumises lors du prochain arrêt pour rechargement à une nouvelle inspection par ultrason selon la méthode d'inspection qualifiée.

**Contact Presse :**

Anne-Sophie Hugé (fr)  
Tél. + 32 2 518 60 20

Geetha Keyaert (nl)  
Tél. + 32 2 518 65 04

[press@electrabel.com](mailto:press@electrabel.com)

[www.electrabel.com](http://www.electrabel.com)

*Dit persbericht is ook beschikbaar in het Nederlands.  
This press release is also available in English.*